UNIVERSITE DE PARIS

La présidente d'Université de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP A, emploi-type : Préparateur-trice en biologie, organisé par Université de Paris, est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Arnaud DUDEK, université de Paris, président
Madame Isabelle RENAULT, INSERM - université de Paris, membre
Monsieur Benoît AUGER, Université Toulouse 3, membre
Madame Annabel FALLET, université de Paris, suppléante

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris , le

Christine CLERICI

Université de Paris

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services
Nicolas Jeanjean

UNIVERSITE DE PARIS

La présidente d'Université de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP A, emploi-type : Soigneur-se, organisé par Université de Paris, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Isabelle LE PARCO, université de Paris, présidente
Madame Véronique PARIETTI-MONTCUQUET, université de Paris, membre
Monsieur Frédéric PERCEVAULT, université de Rennes, membre
Monsieur Arnaud DUDEK, université de Paris, suppléant

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris , le

Christine CLERICI

Université de Paris

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services
Nicolas Jeanjean

UNIVERSITE DE PARIS

La présidente d'Université de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, emplois-types :
-Electricien-ne courants forts ou faibles
-Opérateur-trice de maintenance
-Opérateur-trice logistique,
organisé par Université de Paris, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Sophie MAZAR, université de Paris, présidente
Madame Anne-Valérie CORNILLET, université de Paris, membre
Monsieur Joël BASSET, université d'Angers, membre
Monsieur Kaci HARRICHE, université de Paris, suppléant

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris , le

Christine CLERICI

Université de Paris

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services
Nicolas Jeanjean

UNIVERSITE DE PARIS

La présidente d'Université de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J, emploi-type : Adjoint-e en gestion administrative, organisé par Université de Paris, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Pauline CHAFI, université de Paris, présidente
Monsieur Simon DURAN, université de Paris, membre
Madame Carole JOUIS, U.P.E.C., membre
Madame Annabel FALLET, université de Paris, suppléante

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris , le

Christine CLERICI

Université de Paris

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services
Nicolas Jeanjean